

Public visé

- Toute personne souhaitant exercer en tant que courtier ou mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement et proposer à un client de souscrire à un contrat d'assurance à titre accessoire à la vente d'un bien ou d'un service, telle que l'assurance emprunteur.

Descriptif de la formation

Ce pack promo permet d'exercer en tant que courtier ou mandataire en crédit et de commercialiser l'assurance emprunteur dans les dossiers de financement.

Objectifs de la formation

- Acquérir le niveau de compétence professionnelle requis pour l'exercice :
 - D'IOBSP - NIVEAU 1 - Courtier en crédits, mandataire non exclusif ;
 - D'IAS - NIVEAU 3 en distribution de contrats d'assurance.
- Obtenir l'attestation de formation Loi Lagarde (incluse dans la formation).
- Permettre l'inscription au registre unique de l'ORIAS.

Compétences visées

- Maîtriser les compétences en matière juridique, économique et financière, préalables à l'exercice de l'activité d'intermédiation en crédit et en assurance.
- Monter un dossier de crédit et le présenter auprès d'un organisme prêteur.
- Proposer l'assurance emprunteur

Modalités d'évaluation

Un examen final a lieu à la fin de la formation.

Documents remis à l'issue de la formation :

- Attestation de formation et livret de stage IOBSP Niveau 1 (pour inscription ORIAS)
- Attestation de formation Loi Lagarde
- Attestation de réussite à l'examen final IAS de niveau 3 – option assurance emprunteur (pour inscription ORIAS)

Référence : PK-IOB1-IAS3-EL

Public concerné
Spécifique

Prérequis
Aucun

Méthode
E-learning

Durée : 170H

Prix : 1020 € * -20 %
-1224 €*

* Exonéré de TVA
(Art.261.4.4a du CGI)

Durée d'accès
au campus de formation
en ligne :
6 mois d'accès



Programme de formation

Détails de la formation IOBSP NIVEAU 1 – 150H

Sollicité par ses clients afin de leur trouver les meilleures solutions bancaires en termes de prêt, le courtier en crédit est un professionnel qui intervient en tant qu'intermédiaire entre la banque ou l'organisme prêteur et son client particulier ou professionnel.

Cet intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) doit dès lors nécessairement posséder, tant sur le plan réglementaire que fonctionnel, toutes les compétences requises à l'exercice de cette activité qui implique un certain niveau de formation.

Cette formation est conforme à l'arrêté du 18 juillet 2022* et portant approbation des programmes de formation des IOBSP.

* abrogeant l'arrêté du 9 juin 2016

Unité 1 – Les savoirs généraux

Accueil dans le parcours

► Accueil

► Le secteur du crédit et de l'assurance

- Fondamentaux de l'environnement économique de la banque et de l'assurance
- Le rôle des banques dans l'économie
- Les acteurs du système bancaire français
- À la découverte de l'assurance
- La BCE
- Bilan et compte résultat d'une banque
- La crise financière : les subprimes
- La crise financière : les dettes souveraines

Connaître le client

► Accueil

► Les statuts matrimoniaux

- Le mariage : le régime primaire impératif
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce

► La capacité des personnes physiques

- La capacité des personnes physiques
- La protection du mineur
- Le statut du majeur protégé

► L'organisation du patrimoine

- Les libéralités
- Les successions
- Généralités sur le démembrement de propriété

► Cas d'application et quiz

Connaître les différents crédits

► Accueil

► Les crédits aux particuliers

- Les différents types de crédits court terme
- Les financements immobiliers - I - Généralités

► Les crédits aux professionnels

- Le financement des investissements : les crédits à moyen terme
- Le crédit bail immobilier
- La mobilisation du poste client : l'escompte
- Les concours par caisse
- Mobilisation du poste client : le Dailly et l'affacturage
- Les engagements par signature
- L'assurance crédit

► Le taux des crédits

- Les caractéristiques financières d'un crédit

► Cas d'application et quiz

Les garanties des crédits

► Accueil

► Les garanties

- Le cautionnement : le particulier
- Les hypothèques
- Gage et nantissement : le particulier

► Les assurances emprunteur

- Environnement réglementaire de l'assurance emprunteur
- Assurance emprunteur : généralités et souscription
- Assurance emprunteur : risques garantis
- Assurance emprunteur et information du client
- Le changement d'assurance emprunteur
- La garantie des accidents de la vie (GAV)

► La convention AERAS

- La convention AERAS

► Cas d'application et quiz

La relation avec les clients

► Accueil

► Les contrats

- Les sources du droit
- Les contrats
- L'organisation judiciaire en France

► La relation avec le consommateur

- IOBSP et relations clients
- La protection du consommateur
- Le crédit au particulier et déontologie
- La lutte contre les discriminations
- Le RGPD : les fondamentaux - les objectifs - les obligations
- Pratiques commerciales déloyales

► La prévention et le règlement des situations de surendettement

- Le surendettement

► Cas d'application et quiz

Le métier d'IOBSP : environnement législatif

► Accueil

► Le cadre du métier

- Environnement réglementaire des métiers de la finance
- Distribution des produits d'assurance
- La distribution des produits financiers
- Les Directives MIF
- Démarchage et vente à distance de produits financiers
- IOBSP : conditions d'accès et d'exercice
- Les accords de Bâle
- SOLVENCY 2 : présentation

► Autres éléments de l'environnement réglementaire

- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- Le contrôle interne dans les banques
- Banque et conformité
- Gestion des risques bancaires et contrôle prudentiel

► Cas d'application et quiz

Unité 2 – Crédits à la consommation et crédits de trésorerie

Environnement du crédit à la consommation

► Accueil

► Environnement du crédit à la consommation

- Le Crédit à la consommation en France
- L'environnement réglementaire du crédit à la consommation
- Caractéristiques financières des crédits à la consommation
- Location avec option d'achat et LLD
- Crédit à la consommation et information de l'emprunteur
- Crédit à la consommation et difficultés financières

► Cas d'application

Le dossier de crédit à la consommation

► Accueil

► Le dossier de crédit à la consommation

- Le montage d'un crédit à la consommation
- Étude d'un crédit court terme
- Les fichiers liés au crédit

► Cas d'application et quiz

Unité 3 – Le regroupement de crédits

L'environnement du regroupement de crédits

► Accueil

► L'environnement du regroupement de crédits

- Environnement économique du regroupement de crédits
- Environnement réglementaire du regroupement de crédits

► Cas d'application

Pratique du regroupement de crédits

► Accueil

► Pratique du regroupement de crédits

- Le dossier de regroupement de crédits
- L'analyse d'un dossier de regroupement de crédits
- Regroupement de crédits et information du client

► Cas d'application et quiz

Unité 4 – Les services de paiement

Les services de paiement

► Accueil

► Environnement des services de paiement

- Les Directives services de paiement

► Les différents services de paiement

- Virements et prélèvements
- Les cartes de crédit et de paiement
- Les moyens de paiement
- Les incidents sur chèques
- Ouverture et clôture de compte
- Autres services de paiement

► Cas d'application et quiz

Unité 5 – Les crédits immobiliers

L'environnement du crédit immobilier

► Accueil

► Environnement réglementaire du crédit immobilier

- L'environnement réglementaire du crédit immobilier
- Caractéristiques financières des crédits immobiliers

► Environnement technique du crédit immobilier

- Les professionnels de l'immobilier
- L'environnement administratif du crédit immobilier
- L'environnement juridique de l'acte de construire :
 - Urbanisme
 - Permis construire
- Cadastre et publicité foncière
- CCMI
- LA VEFA
- Garanties et assurances liées à la construction

► Cas d'application et quiz

Connaissance de l'emprunteur

► Accueil

► Caractéristiques de l'emprunteur

- Rappel des acquis sous forme de cas concret
- Immobilier et démembrement de propriété
- Les SCI : associés et constitution
- Les SCI : fonctionnement
- Les SCI : fiscalité et comptabilité
- Les SCI : la sortie

► Investissement immobilier et fiscalité

- La fiscalité des revenus fonciers
- Défisicalisation : les solutions immobilières
- Défisicalisation : solutions avancées
- La location meublée
- La pierre papier - SCPI et OPCV
- L'IFI

► Cas d'application et quiz

Pratique du crédit immobilier

► Accueil

► Les différents types de crédit immobilier

- Les financements immobiliers - II - Le PTZ
- Les financements immobiliers - III - Les prêts aidés
- Les financements adossés à l'immobilier
- Financer les travaux de transition énergétique
- MaPrimeRénov'

► Le dossier de prêt immobilier

- Crédit immobilier et information de l'emprunteur
- Crédit immobilier et difficultés de l'emprunteur
- Le montage d'un crédit immobilier
- Étude des prêts immobiliers

► Cas d'application et quiz

Examen final

Détails de la formation IAS EMPRUNTEUR NIVEAU 3 – 20h

Cette formation permet à l'apprenant de proposer à un client de souscrire à un contrat d'assurance à titre accessoire à la vente d'un bien ou d'un service, telle que l'assurance emprunteur qui accompagne les crédits et en particulier les crédits à la consommation, les crédits immobiliers ou les opérations de regroupement de crédits.

Elle vous permet d'exercer une activité d'intermédiaire en assurance (IAS) à titre accessoire, dans les conditions suivantes fixées par la réglementation*.

« Activité d'IAS à titre accessoire et distribution de contrats d'assurance (ne comportant pas de garanties de responsabilité civile) en complément de la vente d'un bien ou service ».

Unité 1 – Les fondamentaux juridiques et techniques de l'assurance

- À la découverte de l'assurance
- Aspects techniques et financiers de l'assurance
- Le contrat d'assurance : les fondamentaux juridiques
- Distribution des produits d'assurance
- Environnement réglementaire de l'assurance
- SOLVENCY 2 : présentation
- Assurance et lutte antiblanchiment

Unité 2 – Les assurances de personnes

- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- L'assurance décès
- La garantie des accidents de la vie (GAV)

Unité 3 – Assurance emprunteur

- Environnement réglementaire de l'assurance emprunteur
- Assurance emprunteur - Généralités et souscription
- Assurance emprunteur - Risques garantis
- La convention AERAS
- Assurance emprunteur et information du client
- Le changement d'assurance emprunteur

Unité 4 – Cas concrets

- Cas concret - Changement d'assurance emprunteur
- Cas concret - Analyse d'une assurance emprunteur

Examen final

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Nos formations E-learning permettent un apprentissage efficace et accessible à tous.

Elles sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques, avec :

- Une présentation des temps forts de votre formation sous forme de vidéo d'accueil ;
- Des dessins animés immersifs ;
- Des apports de connaissances graphiques et animés ;
- Des exercices d'ancrage tout au long des séquences ;
- Des quiz d'entraînement et d'évaluation ;
- Des cas d'application approfondis où l'apprenant est immergé, le temps d'un learning game, dans son environnement de travail.

Supports d'apprentissage

- Carnet de prise de notes.
- Fiche de synthèse.



► Déroulé de la formation

■ Étape 1 : La formation E-learning

Vous accédez au campus de formation et suivez les modules de formation selon votre rythme. Chaque module se termine par un quiz de validation (10 questions) qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 70 % de bonnes réponses pour que le module soit considéré comme « réussi ».

Si votre note est insuffisante, vous pouvez refaire le module autant de fois que vous le souhaitez. Chaque fois que vous recommencez le module, une nouvelle session est créée avec un nouveau score.

à la fin de chaque module d'apport de connaissances une fiche de synthèse (au format PDF) est téléchargeable.

■ Étape 2 : L'examen final de validation

Dès que vous avez validé la première étape, rapprochez-vous du service formation pour programmer la session d'examen qui se déroulera en ligne. Nous conviendrons ensemble de la meilleure date, et le jour J vous pourrez passer l'examen final.

Nous pourrions dans un premier temps programmer un examen blanc pour que vous puissiez vous entraîner. En fonction du résultat, vous pourrez soit reprendre quelques révisions, soit programmer l'examen final.

Cet examen final consiste en un quiz de questions tirées au sort. Pour réussir ce quiz, un minimum de 70 % de bonnes réponses est requis.

Un peu d'histoire



Jean-Michel Pauline a fondé Babylon.fr en 1990 et en a dirigé les activités jusqu'en 2023.

Tout au long de sa carrière, il a conjugué responsabilités opérationnelles et développement de formations, contribuant ainsi à l'essor et à la notoriété de l'entreprise.

Depuis 2023, notre équipe perpétue cette vision avec passion et détermination.

Une équipe spécialisée assure désormais la continuité pédagogique, enrichissant et actualisant régulièrement nos programmes de formation. Notre engagement est de maintenir l'excellence et la pertinence des contenus qui ont fait la réputation de Babylon.fr.

Vos référents

Tutorat et accompagnement

Durant toute votre formation, babylon.fr reste à votre service pour toute question pédagogique. En cas de problème technique, ou pour toute question, notre support en ligne est là pour vous apporter de l'aide (support@babylon.fr).

Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment au cours de votre formation. En cas de difficulté de formation, vous ne vous retrouvez pas seul.

Contact

Pédagogique et administratif : Léa PAULINE - lea.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Technique : Lionel PARENT - lionel.parent@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
actions de formation

Environnement technique

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut :

- ▶ Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur, une tablette ou un smartphone avec un navigateur à jour (Google Chrome, Edge, Firefox ou Safari selon l'appareil utilisé).
- ▶ Maîtriser l'usage des logiciels d'accessibilité le cas échéant (NVDA, JAWS, VoiceOver ou TalkBack selon l'appareil utilisé).
- ▶ Avoir une certaine aisance avec un ordinateur et savoir utiliser au minimum les principales applications courantes (messagerie, navigateur web, bureautique, PDF...).
- ▶ Savoir utiliser internet et avoir un accès avec une connexion haut débit.

Accessibilité



Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration de l'accessibilité de nos modules de formation en nous appuyant sur les plus hauts standards actuels.

En plus des sous-titres déjà en option dans la version standard, la navigation est pensée pour les utilisateurs de lecteur d'écran et pour les personnes n'utilisant que le clavier (exercices adaptés...).

La fiche de synthèse de fin de module est structurée pour répondre aux normes d'accessibilité.

Financement et prise en charge de la formation par votre OPCO.

En tant qu'organisme certifié Qualiopi, votre formation chez Babylon.fr peut être prise en charge par un opérateur de compétences (OPCO).

Après avoir identifié l'OPCO dont vous dépendez, renvoyez-lui le devis signé et le programme de votre formation, accompagné de la demande de prise en charge financière que l'on vous fournit.

Vous n'avez plus qu'à attendre l'avis de validation de votre OPCO sous forme de convention de prise en charge à signer.

En fin de formation nous vous transmettons les documents attendus par l'organisme de prise en charge (attestation d'assiduité, relevé de connexion, facture acquittée...) qui vous permettront de finaliser votre demande de remboursement.

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant unique et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet le cas échéant à un tuteur, de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site, sur la page de la formation, en remplissant le formulaire d'inscription que vous trouverez en cliquant sur le bouton « je suis intéressé.e ».

Nos conseillers sont à votre disposition
pour construire votre projet.

Conseillez-moi

formation@babylon.fr
04 79 25 94 96
(Appel non-surtaxé)

